

**Communauté de Communes
 Nièvre et Somme**

**PLAN LOCAL D'URBANISME
 INTERCOMMUNAL
 OUEST AMIENS**

Arrêt Projet

Commune de Hangest-sur-Somme

Vu pour être annexé à la délibération
 du Conseil Communautaire en date du :
 Le Président



ECHELLE
 1:2 000

4.2

Légende

- Ligne de zone
- DESTINATION DES SOLS**
- UA : Zone urbaine très dense
- UB : Zone urbaine très périphérique
- UC : Zone urbaine très correspondant aux orientations régionales
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- IAU : Zone d'urbanisation à court terme à vocation résidante
- IAU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- H : Zone réservée à constructibilité limitée

PREScriptions ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Zone à protéger
- Faune à protéger
- Flora à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à débordement humide du SCAGE Arras Picardie
- Bâtiment agricole pouvant bénéficier du changement de destination
- Lignes commerciales soumises à un autorisation de changement de destination en filière du code de l'urbanisme
- Exposition classe
- Emploiement majeur
- Parcels d'Intérêt de Projet Global d'aménagement

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement

- (1) : secteur soumis à un risque inondation
- Zone et secteur soumis à un risque inondation très fort
- Zone et secteur soumis à un risque inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- Axes de ruissellement
- Zone temporaire de 5 routes
- Zone temporaire de 10 routes

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières vis à vis de la gestion des eaux pluviales

- Indice "T" : zones et secteurs à risque
- Indice "G" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- Localisation information des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- Limits communales
- Bâti existant
- Limits parcellaires
- Cours d'eau

